



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

Réf : CCAS25_11

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 10

Pouvoir : 0

Absents : 2

Date de la convocation : 24 janvier 2025

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAULT, Bruno MASSONNEAU, Martine BOURGES, Roselyne NAVEAU, Didier RENAUD, Corinne JARASSIER .

POUVOIR ./

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Vincent BAUDOUX

DÉLIBÉRATION N°11

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : PROJET DE RÉHABILITATION ÉNERGETIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX – CENTRE BOURG – SUBVENTION DSIL 2025

Il est rappelé aux membres du CCAS que l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 (DSIL) peut soutenir financièrement la réhabilitation des logements communaux.

La ville de Naintré fait partie intégrante de la zone de revitalisation rurale (ZRR) dans le cadre du programme national « Commune classée en FRR » et peut solliciter de la DSIL pour des projets liés à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

La ville de Naintré, s'est engagée dans une volonté d'inclusion sociale en permettant aux habitants les plus modestes de disposer de logements fonctionnels, peu énergivores et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Trois des logements situés avenue de Paris actuellement vacants, sont vétustes.

Le programme de travaux comprend notamment une partie importante liée à la réhabilitation thermique de ces logements classés « énergivores » : isolation thermique externe des murs, dépose et pose des menuiseries, isolation des combles et réfection des toitures.

La ville de Naintré dispose de 13 % de logements sociaux, la réhabilitation en centre-ville de ces logements contribue à l'objectif de 20 % de logements sociaux sur le territoire naintréen tout en permettant de redynamiser le centre-ville.

Le montant estimatif des travaux est de 119 200€ ht. Les travaux débuteront au 2ème semestre 2025 et devraient être finalisés dès la fin d'année 2025 pour une mise en location en janvier 2026.

Dans le cadre de cette réhabilitation des logements situés avenue de Paris, il est proposé **aux membres du CCAS de solliciter une subvention de 47 680,00€ au titre de la DSIL 2025** conformément au plan de financement suivant :

Subventions :

- ETAT – DSIL 2025 (40 %)	47 680,00€
- ACTIV Volet 4 (30%).....	35 760,00€

<u>Autofinancement Naintré – CCAS (30%).....</u>	35 760,00€
Total	119 200,00 €

AR Prefecture N°11 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20250130-CCAS25_11-DE
Reçu le 03/02/2025


Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve la demande de subvention auprès de l'État au titre de la DSIL 2025;
- charge M le Président des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance


Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

- 3 FEV. 2025



AR Prefecture

N°11 – Délibération du Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Naintré • 86530 Naintré • www.naintre.fr

086-268600491-20250130-CCAS25_11-DE
Reçu le 03/02/2025